

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 15 décembre 2014



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT
Secrétaire : Mme FERRIERE
Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - M. JULIEN - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme OUTHIER - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX
Membres excusés : Mme ZIVKOVIC (pouvoir M. MAGLICA) - Mme REVEL (pouvoir M. DESEILLE) - M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir MME CHEVALIER) - Mme HILY (pouvoir MME MODDE) - M. FAVERJON (pouvoir MME HERVIEU) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir MME MARTIN) - M. HOUPERT (pouvoir M. BICHOT) - M. HELIE (pouvoir MME VANDRIESSE) - Mme TCHURUKDICHIAN (pouvoir MME OUTHIER) - M. CHEVALIER (pouvoir M. BOURGUIGNAT)
Membres absents : M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Dispositif de réussite éducative - Avance de trésorerie à la Caisse des Écoles Publiques de Dijon - Convention

Madame Dillenseger au nom des commissions de l'éducation, de la petite enfance, des sports, de la jeunesse et des finances, de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 25 septembre 2006, le Conseil Municipal a retenu la Caisse des Écoles Publiques comme organe de gestion du dispositif de réussite éducative.

Pour éviter que la Caisse des Écoles ne soit contrainte de décaler la réalisation des actions à conduire dans ce cadre du fait du versement plus ou moins aléatoire dans le temps de la subvention de l'État, il est proposé que la Ville lui consente une avance de trésorerie sans intérêts au titre de 2015 d'un montant de 240 000 € maximum (identique au montant accordé en 2014), remboursable dès l'encaissement de la subvention de l'État .

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'éducation, de la petite enfance, des sports, de la jeunesse et des finances, de l'administration générale et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir:

1 - décider l'octroi d'une avance de trésorerie sans intérêts de 240 000 € maximum au profit de la Caisse des Écoles Publiques de Dijon, au titre de l'année 2015, pour la mise en œuvre du dispositif de réussite éducative;

2 - dire que cette avance sera remboursée à la Ville, dès l'encaissement de la subvention d'État au titre de cet exercice;

3 - approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville et la Caisse des Écoles Publiques, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale;

4 - m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ